

Compte-Rendu
du conseil municipal
du Mercredi 2 avril 2025

Sont présents :

M. Romain AUBERT, M. Bastien BARNEAUD, M. Michel CERIEZ, M. Marc CHARBONNIER, M. Robin CHARRIEAU, M. Stéphane CLERJON, M. Pierre-Michel ESTRAYER, M. Joel GALLICE, Mme Élodie MASSE, Mme Isabelle MATHIEU, Mme Sylviane MICHEL, M. Yvan MICHEL, Frédéric REYNAUD, M. Jean-Michel TRON.

Sont absents :

Mme Nicole BOUCHACOURT, Mme Céline CHARBONNIER, Mme Elodie MILLIERE, Mme Eliane PAULET, M., M. Benoit WILLAUMEZ.

Sont représentés :

M. Michel CERIEZ a le pouvoir de M. Benoit WILLAUMEZ
M. Marc CHARBONNIER a le pouvoir de Mme Céline CHARBONNIER
M. Joel GALLICE a le pouvoir de Mme Nicole BOUCHACOURT

Est désignée secrétaire de séance : M. Yvan MICHEL

Ouverture du Conseil :

Les points à l'ordre du jour :

1) Approbation du Compte-rendu de la séance du 12/02/2025,
Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

2) SOLIHA Subvention à la SARL Mali Luna - Opération Façades,

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le dossier de demande de subvention transmis par SOLIHA Alpes du Sud dans le cadre de l'opération « façades / toitures » concernant les travaux de façades pour l'habitation de la Société MALI LUNA Représentée par Madame Charline LANOY au quartier du Bronscinq.
La subvention proposée est de 3.392,50 €uros.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

3) Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) Désignation d'un représentant communal et de son suppléant,

Le Maire informe l'Assemblée que par courrier du 24 février 2025 la Présidente de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon sollicite la Commune pour la désignation d'un représentant titulaire et de son suppléant, afin d'intégrer le groupe de travail dans le cadre de l'élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS).

Le PICS prépare la réponse pratique aux situations de crise.

Le Conseil municipal désigne Monsieur Robin CHARRIEAU titulaire et Monsieur Frédéric REYNAUD suppléant.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

4) Désignation du Président de séance pour le vote des Comptes Financiers Uniques 2024 (CFU),

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote des CFU 2024 du Budget Principal et des Budgets Annexes : Aménagement Touristique - Lotissement « Le Collet II » - Location de VAE - Régie Eau USP, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Romain AUBERT en sa qualité d'adjoint.

Compte-Rendu
du conseil municipal
du Mercredi 2 avril 2025

Monsieur Romain AUBERT est désigné Président de séance concernant la soumission à l'assemblée délibérante des CFU 2024 dressés par Monsieur Jean-Michel TRON, Maire et Monsieur Claude BOSSU, comptable de la Collectivité.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

5) Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal,

Monsieur Romain AUBERT, Président de séance, soumet à l'assemblée délibérante, le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal.

Le compte financier unique se résume ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		630 402.20	99 888.59		99 888.59	630 402.20
Opérations de l'exercice	1 846 963.05	2 652 287.55	1 078 058.47	445 652.33	2 925 021.52	3 097 939.88
TOTAUX	1 846 963.05	3 282 689.75	1 177 947.06	445 652.33	3 024 910.11	3 728 342.08
Résultat de clôture		1 435 726.70	732 294.73			703 431.97
		Restes à réaliser				141 385.00
		Besoin/excédent de financement Total				844 816.97

Le Maire, Monsieur Jean-Michel TRON, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal vote favorablement à la majorité

6) Compte Financier Unique 2024 du Budget « Aménagement Touristique »,

Monsieur Romain AUBERT, Président de séance, soumet à l'assemblée délibérante, le Compte Financier Unique 2024 du Budget annexe « Aménagement touristique ».

Le compte financier unique se résume ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		51 031.55	127 334.24		127 334.24	51 031.55
Opérations de l'exercice	70 732.37	109 346.49	128 501.49	609 832.09	199 233.86	719 178.58
TOTAUX	70 732.37	160 378.04	255 835.73	609 832.09	326 568.10	770 210.13
Résultat de clôture		89 645.67		353 996.36		443 642.03
		Restes à réaliser			50 571.00	
		Besoin/excédent de financement				393 071.03

Le Maire, Monsieur Jean-Michel TRON, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal vote favorablement à la majorité.

YM

Compte-Rendu
du conseil municipal
du Mercredi 2 avril 2025

7) **Compte Financier Unique 2024 du Budget « Location de VAE »**,

Monsieur Romain AUBERT, Président de séance, soumet à l'assemblée délibérante le Compte Financier Unique pour l'année 2024 du Budget annexe « Location de Vélo à Assistance Électrique » (VAE).
Le compte financier unique se résume ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		14 389.16	30 407.84		30 407.84	14 389.16
Opérations de l'exercice	37 580.42	14 745.37	28 340.00	85 797.84	65 920.42	100 543.21
TOTAUX	37 580.42	29 134.53	58 747.84	85 797.84	96 328.26	114 932.37
Résultat de clôture	8 445.89			27 050.00		18 604.11
			Restes à réaliser			
			Besoin/excédent de financement			18 604.11

Le Maire, Monsieur Jean-Michel TRON, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal vote favorablement à la majorité.

8) **Compte Financier Unique 2024 du Budget du Lotissement « Collet II »**,

Monsieur Romain AUBERT, Président de séance, soumet à l'assemblée délibérante le Compte Financier Unique pour l'année 2024 du Budget annexe « Lotissement le Collet 2 ».
Le compte financier unique se résume ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	525.73			8 107.41	25.73	58 107.41
Opérations de l'exercice						
TOTAUX	525.73			8 107.41	25.73	58 107.41
Résultat de clôture	525.73			8 107.41		57 581.68
			Restes à réaliser			
			Besoin/excédent de financement Total			57 581.68
			Pour mémoire : virement à la section d'investissement			

Le Maire, Monsieur Jean-Michel TRON, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal vote favorablement à la majorité.

Compte-Rendu
du conseil municipal
du Mercredi 2 avril 2025

9) **Compte Financier Unique 2024 du Budget de la « Régie Eau USP »,**

Monsieur Romain AUBERT, Président de séance, soumet à l'assemblée délibérante le Compte Financier Unique pour l'année 2024 du Budget annexe « Régie EAU USP ».
Le compte financier unique se résume ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		84 738.02		189 529.06		274 267.08
Opérations de l'exercice	189 719.56	116 808.24	86 917.63	56 741.73	276 637.19	173 549.97
TOTAUX	189 719.56	201 546.26	86 917.63	246 270.79	276 637.19	447 817.05
Résultat de clôture		11 826.70		159 353.16		171 179.86
			Restes à réaliser			
			Besoin/excédent de financement			171 179.86

Le Maire, Monsieur Jean-Michel TRON, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal vote favorablement à la majorité.

10) **Subventions aux associations et organismes,**

Monsieur le Maire propose d'allouer des subventions de fonctionnement à diverses associations et organismes. Il précise que l'ensemble des demandes enregistrées a fait l'objet d'une analyse.

DÉNOMINATIONS	ATTRIBUTIONS 2025
Association Scolaire d'Oc	350,00 €
Association Club de l'Amitié	6.000,00 €
Association BREOLE I BRIUS	17.000,00 €
Association Aide à Domicile en Milieu Rural – ADMR	3.500,00 €
Association Jeunesse Ubaye Serre-Ponçon	2.400,00 €
Association l'Alternateur - Café associatif Seyne les Alpes	1.500,00 €
Association pour Adultes et Jeunes Handicapés 04 APAJH	100,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers d'Ubaye-Serre-Ponçon / Le Lauzet	3.400,00 €
Association Petits Pas (crèche)	20.000,00 €
Fondus de l'Ubaye (Mucoviscidose)	100,00 €
Groupement Départemental des Lieutenants de louvetier des Alpes de Haute Provence	500,00 €
Association Lendemain Meilleur	200,00 €
Les Restos du Cœur	350,00 €
Musique dans la vallée	1.500,00 €
Secours Catholique	600,00 €
Association Solidaritat Ubaye	400,00 €
Association Rivages de Méditerranée	1.000,00 €
Association Solidarité Paysans Provence Alpes	100,00 €
Secours Populaire Français 04	100,00 €
Association Escola de la Vallée	100,00 €
Coopérative scolaire OCCE - École la Bréole	1.500,00 €
Maison Famille Rurale de Ventavon (Voyage Auschwitz)	100,00 €
La ligue contre le cancer	150,00 €

Compte-Rendu
du conseil municipal
du Mercredi 2 avril 2025

Association des Anciens Résistants de la Vallée de l'Ubaye	100,00 €
Association du Four	1.500,00 €
NCNC-Films – Projet Pédagogique – Passage Maria Lai dans la région	2.500,00 €
Maison des Lycéens – Cité Scolaire André Honnorat – 04400 Barcelonnette	100,00 €
USB Union Sportive Blanche	3.000,00€
USB Union Sportive Blanche – Remise de Trophées	500,00 €
USB Challenge Club Escalade	300,00 €
USB Section Ski (Grand prix de la Vallée de la Blanche)	300,00 €
USB Organisation Randormillouse	1.000,00 €
USB Organisation Trail Dormillouse	1.200,00 €
Association Les Capucins Bréolais	1.000,00 €
Association LES ENFANTS DE DORMILLOUSE	120,00 €
Association Blanche Ascendance	1.000,00 €
Syndicat des Jeunes Agriculteurs des Alpes de Haute Provence (Concours de Labours 2025)	10.000,00 €
TOTAL	83.570,00 €

Les conseillers membres des bureaux des associations ou organismes concernés ne prennent pas part au vote.

Le conseil municipal vote favorablement à la majorité

11) Vote des taux des taxes directes locales 2025,

Monsieur le Maire expose la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties et taxe d'habitation à appliquer pour l'année 2025.

Les taux suivants (tous inchangés) sont proposés :

- * Taxe foncière sur les propriétés bâties : **39,70 %**,
- * Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **0,00 %**.
- * Taxe d'habitation : **1.60%**

Plusieurs élus insistent sur la problématique de la hausse du marché de l'immobilier qui ne permet pas toujours aux habitants de la commune d'accéder à l'achat des biens mis en vente.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

12) Vote du Budget Primitif 2025 du Budget Principal,

Après avoir détaillé les propositions budgétaires pour l'exercice 2025, Monsieur le Maire invite les Conseillers Municipaux à se prononcer sur l'approbation du Budget Général Primitif 2025 comme renseigné dans le tableau ci-dessous :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DÉPENSES	2 940 858.91 €	2 586 225.07 €	5 527 093.98 €
RECETTES	2 940 858.91 €	2 925 651.15 €	5 866 510.06 €

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

13) Subvention d'équilibre du Budget Général au Budget Location de VAE,

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention d'équilibre de **24 245.89** euros du Budget Général 2025 vers le Budget Location VAE 2025.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

Compte-Rendu
du conseil municipal
du Mercredi 2 avril 2025

14) Vote du Budget Primitif 2025 du Budget Aménagement Touristique,

Après avoir détaillé les propositions budgétaires pour l'exercice 2025, le Maire invite les Conseillers Municipaux à se prononcer sur l'approbation du Budget Primitif 2025 - Aménagement Touristique comme renseigné dans le tableau ci-dessous :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DÉPENSES	1 986 841.08 €	130 253.01 €	2 117 094.09 €
RECETTES	2 137 309.37 €	222 865.75 €	2 360 175.12 €

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

15) Vote du Budget Primitif 2025 du Budget du Lotissement « Collet II »,

Après avoir détaillé les propositions budgétaires pour l'exercice 2025, le Maire invite les Conseillers Municipaux à se prononcer sur l'approbation du Budget 2025 - Lotissement Le Collet II comme renseigné dans le tableau ci-dessous :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DÉPENSES	438 360.32 €	445 752.37 €	884 112.69 €
RECETTES	438 360.32 €	445 752.37 €	884 112.69 €

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

16) Vote du Budget Primitif 2025 du Budget Eau USP,

Après avoir détaillé les propositions budgétaires pour l'exercice 2025, le Maire invite les Conseillers Municipaux à se prononcer sur l'approbation du Budget 2025 – Régie Eau USP comme renseigné dans le tableau ci-dessous :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DÉPENSES	164 650.00 €	174 826.70 €	339 476.70 €
RECETTES	260 284.86 €	174 826.70 €	435 111.56 €

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

17) Vote du Budget Primitif 2025 du Budget Location de VAE,

Après avoir détaillé les propositions budgétaires pour l'exercice 2025, le Maire invite les Conseillers Municipaux à se prononcer sur l'approbation du Budget Primitif 2025 – Location de VAE comme renseigné dans le tableau ci-dessous :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DÉPENSES	26 000.00 €	47 245.89 €	73 245.89 €
RECETTES	55 050.00 €	47 245.89 €	102 295.89 €

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

18) Attribution marché VAE,

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 2 avril 2025 afin d'étudier les offres reçues pour fournir des vélos à assistance électrique et des services associés pour les 3 prochaines années sur bons de commandes. Il s'agit d'un accord-cadre.

Compte-Rendu
du conseil municipal
du Mercredi 2 avril 2025

Les membres de la Commission communiquent aux autres membres du Conseil, les résultats de l'analyse des offres selon le tableau ci-dessous :

Désignation	Entreprise	Montant de l'offre H. T.
Fournitures de VAE et services associés	SARL SPORT CONFORT	163 820.00
	Total H.T.	163 820.00€
	Montant T.V.A.	32 764.00 €
	Montant T.T.C.	196 584.00 €

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

19) Attribution marché Station-Service,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie en date du 2 avril 2025 afin de désigner les entreprises pour réaliser les travaux de création d'une station-service au Lautaret après analyse des offres.

Les membres de la Commission communiquent aux autres membres du Conseil, les résultats de l'analyse des offres.

Lot	Désignation	Entreprise	Montant de l'offre H.T
1	Construction de la station-service	CASTRES EQUIPEMENT	269 559,29 €
2	Aménagement des abords	ROUTIERE DU MIDI	234 677,70 €

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

20) Attribution marché Architectes Salle Multimodale,

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 2 avril 2025 afin d'étudier les offres reçues pour la maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une salle multi-activités.

Les membres de la Commission communiquent aux autres membres du Conseil, les résultats de l'analyse des offres selon le tableau ci-dessous :

Candidat	Prix	Valeur technique
Flavien Davin et AFrabrica	76 000,00 € H.T.	L'équipe et la méthodologie répondent aux besoins de la commune. Le planning dépasse l'échéance prévue.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

21) Projets – Financements,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'effectuer une demande de financement auprès de la Région dans le cadre du programme « Nos communes d'abord » 2025 pour le réaménagement des bâtiments de la base nautique.

Il propose le plan de financement suivant :

Compte-Rendu
du conseil municipal
du Mercredi 2 avril 2025

DÉPENSES H.T		RECETTES H.T	
Montant estimé des travaux	1 600 000.00€	DSIL 2025	199 280,00€
		DETR 2024	253 770.00 €
		Fond vert 2024	150 104.96 €
		Région Sud « Nos communes d'abord »	200 000.00 €
		Autofinancement	796 845.04 €
Total dépenses	1 600 000,00€	Total recettes	1 600 000,00€

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'effectuer une demande de financement auprès du Département dans le cadre de l'appel à projet alimentation en eau potable 2025 pour la rénovation du réseau d'eau potable du quartier de Costebelle.

Il propose le plan de financement suivant :

DÉPENSES H.T		RECETTES H.T	
Montant estimé des travaux	52 008.21 €	Appel à projet alimentation en eau potable 2025 (60%)	31 204.93 €
		Autofinancement	20 803.28 €
Total dépenses	52 008.21 €	Total recettes	52 008.21 €

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet d'aménagement de l'aire de jeux et de détente de la base de loisirs du Fein entre dans le cadre des opérations éligibles à l'Espace Valléen réparti sur les enveloppes de la région SUD et au FNADT CIMA ainsi que dans celles du Département dans le cadre du CDST.

Le Maire propose de solliciter des financements à ce titre auprès des services de la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur, de la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Conseil Départemental.

Il propose le plan de financement suivant :

DÉPENSES H.T		RECETTES H.T	
Montant estimé des dépenses	396 647.00 €	DEPARTEMENT – CDST 30%	118 994.10 €
		EV Région 20%	79 329.40 €
		EV CIMA 20%	79 329.40 €
		AUTO-FINANCEMENT	118 994.10 €
Total dépenses	396 647.00 €	Total recettes	396 647.00 €

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

21) Projet Acquisition « Relais Rencontre » au Lautaret,

Monsieur le Maire explique que suite au désistement des deux porteurs de projets d'achat du Relais Rencontre au Lautaret, le propriétaire a contacté la collectivité pour qu'elle se porte acquéreuse du bien. Une demande d'évaluation de France Domaine, préalable à toute acquisition d'une valeur supérieure à 180 000€ HT, a été faite. En parallèle, un contact a été formalisé avec l'Etablissement Public Foncier afin d'étudier les différents montages financiers envisageables pour cette opération. Cette question sera donc réinscrite à l'ordre du jour du prochain conseil dans l'attente de la réception

Compte-Rendu
du conseil municipal
du Mercredi 2 avril 2025

des informations de ces deux organismes.

22) Convention de Servitude AFR/SDE 04 Parcelle Cadastree Section ZP N°23 Charamel,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat D'Energie des Alpes de Haute Provence (SDE04) dont ENEDIS est le concessionnaire souhaite procéder à des travaux sur la parcelle cadastrée Section ZP n°23 Lieux-dits Charamel appartenant à l'Association Foncière de Remembrement (A.F.R) sur la Commune d'Ubaye Serre Ponçon.

Ces travaux visent à établir à demeure dans une bande d'un mètre de large, 2 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 21 mètres, établir si besoin des bornes de repérage, effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient occasionner des dommages à ces derniers. Le SDE04 pourra utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (Renforcement, raccordement, etc...) dans le cadre de l'enfouissement HTA et BT- Poste GALICE

Dans cet objectif, le SDE04, s'est rapproché de la commune afin d'obtenir l'autorisation d'implanter ses équipements sous le domaine communal. Pour ce faire, une convention de servitude doit être établie entre le SDE04 et la commune pour l'A.F.R.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention et le plan d'implantation. Il indique que la présente convention est conclue à titre gratuit.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

23) Convention de Servitude Commune USP/SDE 04 Parcelles Cadastrees Section D N°115-116-117 L'Eygaye,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat D'Energie des Alpes de Haute Provence (SDE04) dont ENEDIS est le concessionnaire souhaite procéder à des travaux sur les parcelles cadastrées Section D n°115 et Section D n°117 Lieux-dits L'Eygaye appartenant à la Commune d'Ubaye Serre-Ponçon sur le territoire communal de la Commune d'Ubaye Serre Ponçon. Ces travaux visent à établir à demeure 2 supports béton dont les dimensions approximatives au sol (fondations comprises) sont respectivement de :

- 1,70 m x 1,70 m pour un support béton
- 0,60 m x 0,55 m pour un support béton

Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient occasionner des dommages à ces derniers. Le SDE04 pourra utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (Renforcement, raccordement, etc...)

Dans cet objectif, le SDE04, s'est rapproché de la commune afin d'obtenir l'autorisation d'implanter ses équipements sous le domaine communal. Pour ce faire, une convention de servitude doit être établie entre le SDE04 et la Commune d'Ubaye Serre-Ponçon.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention et le plan d'implantation. Il indique que la présente convention est conclue à titre gratuit.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

24) Convention de Servitude Commune USP/SDE 04 Parcelles Cadastrees Section D N°115-117 L'Eygaye

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat D'Energie des Alpes de Haute Provence (SDE04) dont ENEDIS est le concessionnaire souhaite procéder à des travaux sur les parcelles cadastrées Section D n°115 – Section D n° 116 et Section D n°117 Lieux-dits L'Eygaye appartenant à la Commune d'Ubaye Serre-Ponçon sur le territoire communal d'Ubaye Serre Ponçon. Ces travaux visent à établir à demeure dans une bande de 3 mètres de large, 4 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 12 mètres, et à poser 2 coffrets et/ou ses accessoires, établir si besoin des bornes de repérage, effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient occasionner des dommages à ces derniers. Le SDE04 pourra utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les



Tél. 04 92 85 52 61 – 04 92 85 52 08

Compte-Rendu
du conseil municipal
du Mercredi 2 avril 2025

opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (Renforcement, raccordement, etc...).

Dans cet objectif, le SDE04, s'est rapproché de la commune afin d'obtenir l'autorisation d'implanter ses équipements sous le domaine communal. Pour ce faire, une convention de servitude doit être établie entre le SDE04 et la Commune d'Ubaye Serre-Ponçon.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention et le plan d'implantation. Il indique que la présente convention est conclue à titre gratuit.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité

ya